



Voisin fumeur de crack, cannabis, que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 27 septembre 2013

Mon voisin fume crack cannabis chez lui = odeurs perceptibles dans les parties communes et dans mon appartement. Je tousse, yeux piquent nausées. Ce matin la police municipale est venue pour tapage nocturne et a constaté les faits et a demandé au jeune de fumer à l'extérieur sur le balcon.

Il continue de faire ses trucs a l'intérieur. Le service d'hygiène a été contacté sans résultats.

Le conseil syndical qui a été informé ne fait rien. seul le syndic a fait 2 lettres au propriétaire à ma demande mais surtout pour le tapage nocturne.

Merci de me répondre

Cordialement

Réponse :

Le problème de présence de cannabis ou de crack chez votre voisin fumeur, si vous en avez la certitude, résulte des compétences soit de la police nationale soit de la gendarmerie en fonction du territoire auquel votre ville est rattaché. C'est à ces agents de police judiciaire qu'il faut demander d'intervenir.

Si cette demande n'est pas suivie d'effets, vous avez toujours la possibilité d'adresser [une plainte](#) auprès du Procureur de la république, en précisant bien que ni la police municipale, ni la nationale ou la gendarmerie n'a mené d'actions concrètes suite à votre demande.